

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 septembre 2018**

**Rapport n° 18-05-01**

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION  
DE MME MONIQUE BAQUIN**

Par courrier du 21 août 2018, Mme Monique BAQUIN a fait part de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal. L'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales précise, en effet, que les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire et que la démission est définitive dès sa réception par le maire.

Les modalités de remplacement des conseillers municipaux sont, quant à elles, prévues par l'article L 270 du code électoral qui dispose : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Sur la base de cette disposition, c'est Mme Céline GERARD qui est donc appelée à remplacer Mme Monique BAQUIN puisque Mme Céline GERARD vient juste après le dernier élu sur la liste « *Réunir Saint-Leu-la-Forêt* » présentée lors des élections municipales du 23 mars 2014.

Le tableau du conseil municipal à adresser à la Préfecture sera donc mis à jour en ce sens.

Le Maire



